



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général aux
Affaires Départementales**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale présentée
par la société PE des Lavières (VALECO)
sur le territoire de la commune de CONDES**

Conformément au code de l'environnement, la Préfète de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté préfectoral n° 52-2022-09-00119 du 26 septembre 2022, la réalisation d'une enquête publique **du lundi 24 octobre 2022 au mercredi 23 novembre 2022 inclus**, portant sur la demande présentée par la société PE des Lavières (VALECO) en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison sur le territoire de la commune de CONDES.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet :

- sur support papier, en mairie de CONDES
- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.haute-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation/Enquete-publique>

Le public pourra faire part de ses observations :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de CONDES aux heures d'ouverture au public et de permanence du commissaire-enquêteur ;
- par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse du siège de l'enquête, Mairie de CONDES - 1, Place de Verdun - 52000 CONDES ;
- par voie électronique à l'adresse : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr. Les observations seront consultables par le public sur le site internet de la préfecture.

M. Bernard RORET, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées :

En mairie de CONDES

- le lundi 24 octobre 2022 de 09 h à 12 h,
- le samedi 29 octobre 2022 de 09 h à 12 h,

- le vendredi 04 novembre 2022 de 15 h à 18 h,
- le samedi 12 novembre 2022 de 09 h à 12 h,
- le mercredi 23 novembre 2022 de 15 h à 18 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Haute-Marne (bureau de l'environnement) et en mairie de CONDES. Ils seront également consultables sur le site Internet de la préfecture à l'issue de l'enquête.

La Préfète de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la société PE des Lavières (VALECO). La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. Lucas GAILLARD, Chef de projets à la société PE des Lavières, 188 rue Maurice Béjart – CS 57392 - 34184 MONTPELLIER Cédex 4 ou au Bureau de l'Environnement de la Préfecture de la Haute-Marne (89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT – adresse postale : CS 42011 – 52011 CHAUMONT Cedex).